

DU 26 AU 28 AVRIL 2024

JOURNEE INTERNATIONALE  
DU DROIT DE VOTE POUR TOUTES ET  
TOUS LES RESIDENTS



1914

Journée  
Internationale  
du Droit de Vote  
pour Tou-te-s

26 avril

PARIS  
26. - 28.04. 2024

inscription via  
[contact@votingrightsforall.net](mailto:contact@votingrightsforall.net)



2024

Hier wo ich  
hier wähle ich

VOTING RIGHTS  
FOR ALL RESIDENTS

VRAR  
network • europe



VOTING RIGHTS  
FOR ALL RESIDENTS  
network • international

PROGRAMME

# PREAMBULE

A l'initiative d'une association de Fribourg en Allemagne, le 26 avril est devenu chaque année la journée internationale du droit de vote pour toutes et tous.

Un réseau d'associations sous le sigle VRAR (Voting Rights for All Residents), dont fait partie le collectif français j'y suis j'y vote, participe à cette initiative qui se tiendra cette année à Paris.

## Droit de vote des femmes

Le 26 avril a été choisi en référence à un référendum « sauvage » pour le droit de vote des femmes organisé il y a 110 ans, le 26 avril 1914, à Paris et dans toute la France par un quotidien Le Journal et des militantes féministes. A la question « voulez-vous voter ? », Il y eu 505 972 réponses « je veux voter » et 114 bulletins négatifs.

Les luttes pour le droit de vote des femmes se poursuivirent en France entre les deux guerres mondiales mais il a fallu attendre une ordonnance du 21 avril 1944 de De Gaulle pour que les femmes françaises obtiennent le droit de vote « dans les mêmes conditions que pour les hommes » dont nous célébrerons le 80<sup>e</sup> anniversaire

Dans de nombreux pays, les femmes ont obtenu le droit de vote avant ou après la première guerre mondiale, la France étant une des dernières démocraties occidentales à accorder ce droit. Les premiers pays qui ont voté le droit de vote des femmes sont aussi les premiers qui ont voté le droit de vote des étrangers, la Nouvelle Zélande dans le monde, les pays scandinaves en Europe.

La démocratie n'est complète que si toutes les résidentes et tous les résidents peuvent choisir celles et ceux qui les représentent et prennent les décisions, notamment au niveau local, qui concernent leur vie quotidienne. C'est pourquoi, le collectif j'y suis j'y vote et le réseau VRAR associent en ce mois d'avril 2024 les luttes menées pour le droit de vote des femmes et celles menées pour le droit de vote des résidents.



Eventail en bois et papier qui a servi de promotion des résultats du « vote blanc » votation initiée par des femmes et le journal « LE JOURNAL » le 26 avril 1914.

## **« J'y suis, j'y vote »**

En France, dès 1979, de nombreuses associations et syndicats créent un premier collectif « j'y suis j'y vote » et poursuivent depuis leur combat pour une meilleure démocratie. Malgré des promesses électorales, des votes favorables à l'Assemblée nationale en 2000 et au Sénat en 2011, de nombreux sondages montrant une opinion favorable, la révision constitutionnelle nécessaire pour que tous les étrangers obtiennent le droit de vote n'a toujours pas eu lieu.

Le traité de Maastricht en 1992 a accordé aux ressortissants européens résidant dans un autre Etat de l'Union européenne, mais pas aux autres étrangers, le droit de vote aux élections municipales et européenne. Avant ou après Maastricht, 14 des 27 Etats de l'UE ont élargi à tous les résidents étrangers le droit de vote local. La France et les autres Etats retardataires doivent aussi permettre à toutes leurs résidentes et résidents d'être des citoyennes et citoyens à part entière.

« J'y suis, j'y vote » est un collectif regroupant des organisations associatives, syndicales et politiques, pour la promotion de la citoyenneté de résidence et du droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents et résidentes aux élections locales.

## **Célébrations en 2024**

Le collectif « j'y suis j'y vote », en liaison avec le réseau européen VRAR (Voting Rights for All Residents) dont il fait partie, organise du 25 au 28 avril 2024 à Paris et Amiens, les journées internationales du droit de vote pour toutes et tous.

Pendant 3 jours vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 avril, sera accueillie une délégation d'une quinzaine d'activistes pour le droit de vote des résidents étrangers venant d'Allemagne essentiellement, aussi de Belgique et de Londres.

## **Appel des maires européens**

L'Appel des maires européens, à l'initiative du réseau européen VRAR, est signée d'ores et déjà par plusieurs maires de villes allemandes et françaises.  
Voir en annexe

## **Action parlementaire**

En parallèle une action envers les parlementaires, notamment dans la constitution d'un groupe de travail parlementaire intergroupes et bicamériste.

Ce groupe se veut le plus large possible, non partisan, pour rendre effectif l'élargissement du droit de vote aux élections locales à toutes les résidentes et à tous les résidents.

Le collectif « J'y suis, j'y vote » encourage tous les parlementaires députés et sénateurs à le rejoindre et à participer aux initiatives.

Contact : ben-said2@wanadoo.fr

# PROGRAMME

**JEUDI 25 AVRIL à Amiens**

Votation citoyenne suivie d'un débat à **Amiens**

**VENDREDI 26 AVRIL 2024 à Paris**

11h

**Conférence de presse du réseau VRAR et du collectif « J'y suis, j'y vote »** avec les costumes de l'époque de 1914 ; lieu : 13-17 rue Sambre-et- Meuse Paris 75010 (près de la Place de la République)

14h-18h

**Votation citoyenne**

- à **Paris** (place de la République)
- à Bruxelles esplanade de la commission européenne
- à Berlin, dans 3 districts

18h-19h

**Déambulation** de la place de la République à l'Hôtel de Ville ( à confirmer)

19h

Hôtel de Ville, salle du conseil municipal ( à confirmer)

Réception des participants à la votation

Proclamation des résultats de la votation

Signature de l'appel des maires par Anne Hidalgo (à confirmer)

Présentation des villes françaises et européennes signataires de l'appel

Cocktail dinatoire

**SAMEDI 27 AVRIL**

## **Colloque au Palais du Luxembourg (salle Clémenceau) 9h – 17h**

**Du droit de vote des femmes au droit de vote des résident.es aux élections locales »**

Parrainé par le Sénateur Mr Akli MELLOULI

Inscription **obligatoire avant le 22 avril 2024**

15 Rue de Vaugirard, 75006 Paris - **Pièce d'identité obligatoire**

<https://framaforms.org/inscription-colloque-droit-de-vote-des-residentes-27-avril-2024-1710501390>



### **9h ACCUEIL**

Session 1 : Animation : **Habiba BIGDADE**, de la Ligue des Droits de l'Homme

#### **9h30**

Introduction, mot d'accueil d'**Akli MELLOULI** Sénateur du Val de Marne et **Danièle OBONO**, députée de Paris

#### **9h45**

Le droit de vote comme question démocratique, la situation en France et en Europe, à la veille des élections européennes **Catherine WIHTOL DE WENDEN**, Chercheuse CNRS-CERI- Sciences Po Paris

#### **11h**

Les conséquences du Brexit sur la citoyenneté en Europe avec **Tom BRAKE** ancien député parti Liberal Democrats (parti centriste favorable à l'UE), a siégé 20 ans au Parlement du Royaume Uni

#### **12h-12h15**

Photo des participants

### **Pause repas**

Session 2 : Animation : **Monique DENTAL**, du Réseau Féministe « Ruptures ».

#### **13h30**

« Les femmes doivent voter, les étrangers aussi : pour une démocratie inclusive » avec **Michelle PERROT**, historienne, professeure émérite de l'Université Paris-Diderot

#### **15h**

L'opinion favorable au droit de vote des résidents étrangers dans les sondages reste méconnue médiatiquement et auprès de la classe politique : lecture, explications et quelques pistes dépassement, par **Jean-Daniel LEVY**, responsable du département d'analyse politiques de l'Institut de sondage Harris Interactive.

#### **15h40**

Présentation de l'association de Fribourg (Allemagne) Freiburg Wahlkreis 100% (Fribourg 100% votants), et des associations et collectifs du VRAR (Bruxelles, Berlin, Rome, Londres, Genève, Basel (Suisse), Bari (Italie), Vienne,

Avec **Clemens HAUSER**, **Dario CIPRUT**, **Mohamed BEN SAID**

#### **16h40 – Conclusion**

**Mohamed BEN SAID**, un des animateurs du collectif « J'y suis J'y vote », membre de bureau de la Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR).

La salle doit être libérée pour 16h 50



## DIMANCHE 28 AVRIL

DEAMBULATION sur les lieux parisiens du vote symbolique du 26 avril 1914

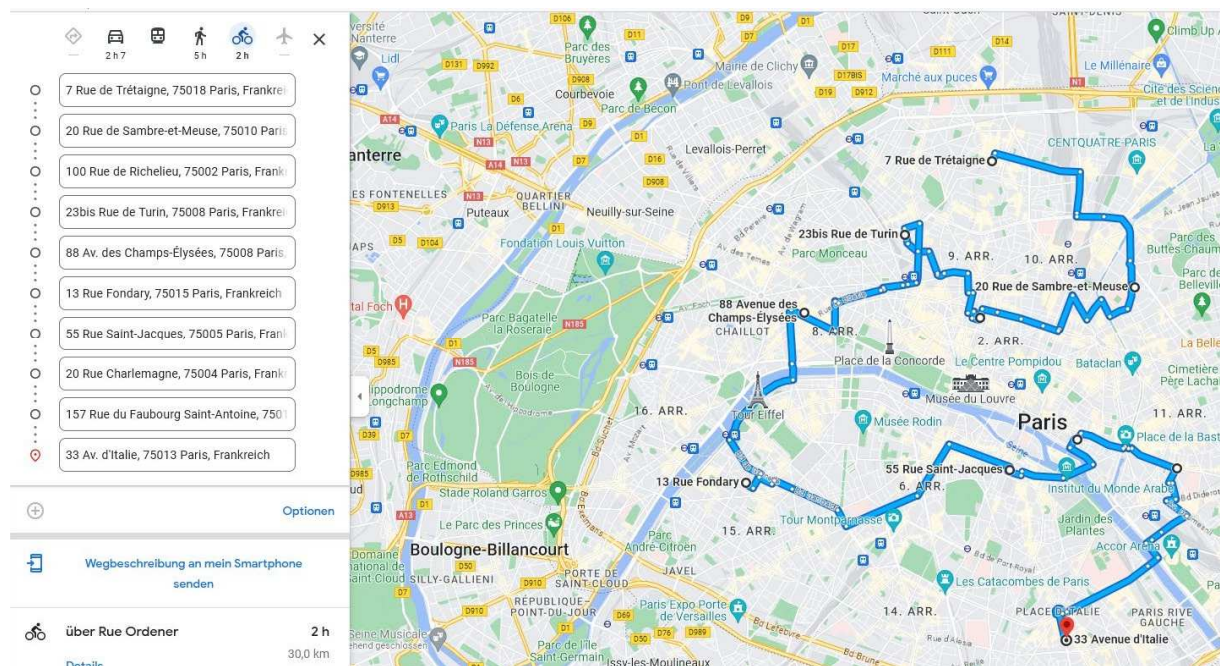
Voir en annexe des sites de votation en 1914

Visite guidée dans Paris de lieux où se sont déroulées des actions pour le droit de vote des femmes en 1914.

Certains bureaux de vote symbolique, étaient ouverts près des cantines et coopératives des jeunes filles et des centres d'information pour jeunes filles et femmes qui cherchent à faire des études et/ du travail.

Des endroits à visiter en particulier, seront proposés le dimanche 10h matin jusqu'à 15h avec pause-déjeuner.

- 'Le Journal' au 100 rue de Richelieu, Paris 2ème
- 13 rue de Sambre et Meuse dans le 10è près de la place de la République,
- 7 rue de Trétaigne , Paris 18<sup>ème</sup> arr



Parcours exhaustif , seuls quelques lieux seront visités

# APPEL DES MAIRES EUROPEEN.NES

L'Appel des maires européens, à l'initiative du réseau européen VRAR, est signée d'ores et déjà par plusieurs maires de villes allemandes et françaises.

L'objectif est de publier cet appel dans plusieurs médias européens autour du 26 avril 2024, et les annoncer lors d'une conférence de presse à l'Hôtel de Ville de Paris (à confirmer) le 26 avril 2024

La récolte des signatures est en cours. Premiers signataires :

## Allemagne

Mannheim	Aalen	Fribourg
Karlsruhe	Rottenburg am Neckar	Heidelberg

## France

Strasbourg (67)	Grenoble,(38)	Fontenay-sous- bois (94)
Paulhac (31)	Ile Saint Denis (93)	Chatillon (92)
Gennevilliers (92)	Bagneux (92)	Malakoff ( 92)
Colombes (92)		

## Italie

- Bologne
- Bari

## Suisse

- Genève

D'autres informations sur la déclaration des Maires initiée par le VRAR se trouvent sur ces liens :

[https://www.instagram.com/bundesnetzwerk\\_wirwaehlen/?hl=de](https://www.instagram.com/bundesnetzwerk_wirwaehlen/?hl=de)

<https://www.facebook.com/FreiburgerWahlkreis100/>



# APPEL à SOUTIEN FINANCIER

Nous lançons cet appel pour réussir cette mobilisation dans les meilleures conditions (communication, déroulement, restitution et valorisation).

Il est possible de soutenir financièrement ces initiatives individuellement ou par organisation :

- en ligne : un compte hello-asso est créé pour faciliter la participation financière à cette mobilisation des 26, 27 et 28 avril.

<https://www.helloasso.com/associations/ftcr/collectes/campagne-journee-internationale-droit-de-vote>



- Par virement ci-joint le RIB de la FTCT, qui centralise les dons, merci de bien préciser dans le libelle : **"collectif J'y suis, j'y vote"**

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	06027	00020834801	36	EUR	CCM PARIS 19 FLANDRE	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8060	2700	0208	3480	136
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM PARIS 19 FLANDRE				FEDERATION TUNISIENS CITOYEN DES		
86 AVENUE DE FLANDRE				2 RIVES		
75019 PARIS				23 RUE DU MAROC		
☎33153354462				75019 PARIS		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		



# ANNEXES

- Dans la presse
- L'appel des maires européen.nes
- La Lettre de la Citoyenneté avec le dernier sondage
- Bulletins de vote pour les votations citoyennes

6 Residency cards /  
Visas / Admin

connexionfrance.com

# Demand grows for local election vote for *étrangers*

CAMPAIGNERS for local election votes for foreign non-EU citizens living in France say it is important to get the issue back on the political agenda.

They are organising events in Paris on April 26-28, supported by groups including European Britons (*europeanbritons.eu*), a French association founded last year aiming to represent the British diaspora in the EU.

The *vote des étrangers* issue has come and gone over recent decades, with former president François Mitterrand expressing support as long ago as the 1980s.

France was obliged by EU law to allow EU citizens to vote in EU and local elections at the turn of this century.

The vote for non-EU foreigners was voted through by parliament in the early 2000s but shelved by President Nicolas Sarkozy as being "too divisive".

Surveys organised by activists show that a majority of people are now in favour of letting foreigners who live in France take part in local elections (ie, municipal, departmental and regional). Last year, 68% of a sample of 1,000 people were 'very' or 'quite' favourable.

Mohamed Ben Said, a Tunisian doctor from Eure-et-Loir who is president of the *J'y suis, j'y vote* collective, one of the main organisers of the Paris events, said: "That's good news for us, but it's not well known by the public or politicians. It's a ques-

A previous 'symbolic vote' event organised by *J'y suis, j'y vote* (inset: Mohamed Ben Said)



tion of equal rights and inclusivity. Residents who have been in France for years should be able to participate fully in local democracy.

"For example, I live in a village of 1,000 people where we have transport problems between the village and the nearest town.

"Other issues come up for residents in our villages relating to water quality or school closures. We should have a say."

The issue has been on a back-burner politically, though Mr Ben Said said the Ecologists are supportive.

MP Danièle Obono (La France Insoumise) has promised to introduce a proposed law.

The collective hopes to see this on the parliamentary agenda at

the *rentrée*. Mr Ben Said said they are seeking contacts with politicians of all parties, apart from the far Right.

"We've just had an immigration law, which was restrictive with regard to foreign people's rights and destabilising, even, to some people who have been here for decades.

"So, it's time to pick up this issue again, and to show that public opinion is more open and welcoming than people think."

They are delighted to be teaming up with European Britons, he added.

"During the Brexit negotiations we wrote to Michel Barnier to say Britons who could vote for, and sit on, their municipal councils should continue to do

so. We want democratic rights to be extended, not to regress.

"But now, hundreds of Britons can no longer be councillors."

In the last local elections before Brexit, in 2014, more Britons stood than any other foreign nationality and 814 were elected.

Mr Ben Said said 14 EU states have local voting for foreigners, including Ireland, Luxembourg and Belgium.

In the UK, Irish and Commonwealth citizens can vote in all elections. EU citizens can vote in local elections if they moved before Brexit or if their country has signed an agreement with the UK.

The Paris event is called *les journées internationales du droit de vote pour toutes et tous*.

It is being held this month in homage to French suffragettes who organised an unofficial referendum on women's votes on April 26, 1914 (see *jsjv.fr*).

It will start in Place de la République at 11:00 on April 26 with a press conference in historical dress. From 14:00 to 18:00, a symbolic vote will be held.

On April 27, there will be talks at the Palais du Luxembourg, with speakers including former Liberal Democrat MP Tom Brake of UK activist group Unlock Democracy and Catherine Wilhol de Wenden, politics lecturer and militant for immigrants' rights. On April 28, there will be a tour of sites linked to the 1914 votes referendum.

## APPEL DES MAIRES EUROPPEN.NES



**Nos villes  
nos voix**

Initiative européenne  
Pour plus de démocratie  
Dans nos villes

### **Droit de Vote : Citoyenneté de résidence Les villes européennes s'engagent**

**Nous**, les villes signataires, considérons nos communes comme des espaces de mise en œuvre des droits de l'Homme et sommes convaincues qu'une démocratie vivante repose fondamentalement sur une participation active de tous, les habitants et habitantes de nos cités.

En tant que villes, nous estimons que la migration ne reflète pas un état d'urgence, mais que c'est un phénomène naturel et récurrent dans l'histoire de l'humanité. Les villes, en particulier, sont des destinations pour l'immigration et, en tant que première et immédiate entité démocratique, elles sont mises au défi de garantir la participation citoyenne des personnes qu'elles accueillent.

Former une communauté démocratique vivante est un objectif qui doit appartenir tant aux immigrés qu'à leur société d'accueil. En tant que villes d'accueil, nous avons la responsabilité d'offrir ou de créer des conditions qui permettent de considérer les immigrés comme « égaux parmi les égaux ». Dans cet esprit, nous ne faisons pas de différence entre les citoyens de nos villes en fonction de leur passeport. Nous considérons tous les résidents de nos cités comme des citoyens.

En tant que ville signataire, nous sommes heureux d'accueillir ceux qui ont adopté la nationalité de notre pays, mais nous ne voulons pas que d'autres soient exclus d'une participation égale à la vie démocratique dans notre communauté en raison de leur passeport.

Les citoyens titulaires d'un passeport de l'UE ont été actifs en tant qu'électeurs et élus depuis plus de 25 ans. Le droit de vote pour toute la population d'une même ville renforce la cohésion sociale, l'identité de cette ville et notre démocratie. La participation de tous est la réponse démocratique aux nationalismes et aux discriminations.

Par cette déclaration, nous plaidons pour l'adoption de législations nationales qui attribuent à tous les résidents de nos villes les mêmes droits de participation à la vie de la cité. Dans 14 des 27 pays de l'UE, c'est déjà une pratique courante.

Nous nous engageons donc, au niveau local ou régional dans le cas des villes qui forment une entité régionale - comme Bruxelles, Berlin ou Vienne - pour que le droit de vote et d'éligibilité soit garanti à nos citoyens, quelle que soit leur nationalité.

Pour atteindre notre objectif, nous, en tant que villes, prendrons les mesures nécessaires via nos structures et instances politiques et coopérerons avec les organisations locales et régionales qui, dans le même esprit, œuvrent pour l'égalité de la participation politique.

Jusqu'à l'adoption des droits de vote souhaités, nous établirons un processus d'examen pour évaluer les progrès et ferons un rapport tous les trois ans aux instances municipales sur les avancées et les réalisations.

---

Date

Ville - Département- Région

Nom Prénom Signature

« Nos villes, nos voix » est une initiative du réseau Européen « Voting Rights for All Residents (VRAR) » regroupant des collectifs locaux, régionaux et au niveau national en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Autriche, en Suisse, en France.

VRAR : [contact@votingrightsforall.net](mailto:contact@votingrightsforall.net) - <http://votingrightsforall.net>

En France « collectif « J'y suis, j'y vote » - [contact@jsjv.fr](mailto:contact@jsjv.fr) - <http://jsjv.fr>







# LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

## 68 % DE LA POPULATION FAVORABLES AU DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS LOCALES

Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à ce que les étrangers vivant en France aient le droit de vote à toutes les élections locales, c'est à dire municipales, départementales et régionales ?



intervient dans le contexte de la loi « immigration et intégration », présentée le 1<sup>er</sup> février en conseil des ministres.

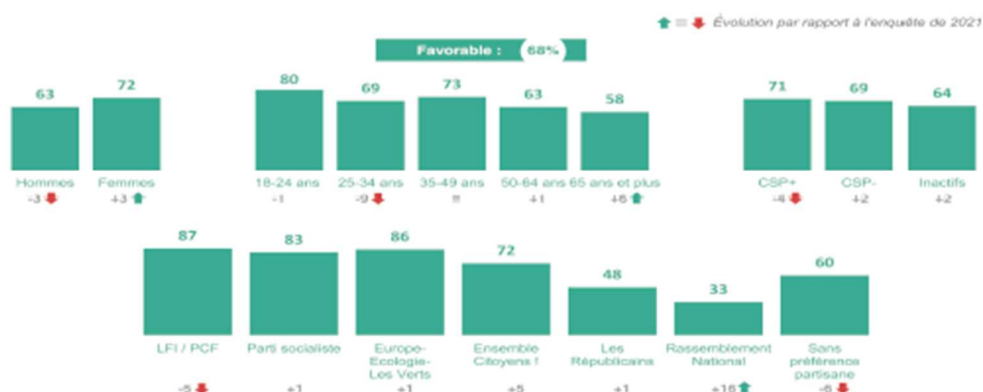
À l'image des mesures de 2013 et 2021, cette vague 2023 présentait la particularité de tester l'adhésion au principe d'un droit de vote des étrangers à toutes les élections locales (et non seulement l'élargissement aux extracommunautaires du droit de vote aux élections municipales et européennes, comme cela était le cas les autres années).

68 % des Français se déclarent en faveur du droit de vote des étrangers à toutes les élections locales, soit un score stable (+ 1 point) par rapport à 2021. Mais cette stabilité cache des évolutions au sein des différentes catégories de population.

(suite page 4)

Depuis près de trente ans, *La Lettre de la citoyenneté* publie une enquête barométrique pour suivre dans le temps le regard des Français concernant le droit de vote des étrangers résidant en France pour les élections locales et européennes. La dernière vague, réalisée fin février 2023,

étrangers à toutes les élections locales, soit un score stable (+ 1 point) par rapport à 2021. Mais cette stabilité cache des évolutions au sein des différentes catégories de population.



## POUR UNE CITOYENNETÉ DE RÉSIDENCE, POUR LE DROIT DE VOTE ET L'ÉLIGIBILITÉ DES ÉTRANGÈRES ET ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS LOCALES

Le droit de vote local et l'éligibilité des étrangers non européens résidant en France seraient une conquête pour la démocratie. Bien qu'il ait été à l'agenda politique en France depuis plus de quarante ans, il n'a toujours pas été adopté. Rappelons que quinze États européens sur vingt-sept l'ont mis en œuvre. Dans certaines communes, la légitimité des élus dans nos territoires est fragile quand une forte proportion de la population n'a pas le droit de s'exprimer et est ainsi mise à l'écart des décisions locales, entraînant à sa suite des générations issues de l'immigration qui tendent à s'abstenir.

Deux propositions de lois ont été présentées à l'Assemblée et au Sénat, sans avoir obtenu la majorité requise de la part des deux Assemblées. Dans les pays européens où les étrangers non communautaires sont électeurs et éligibles, le droit de vote local, établi depuis 1975 en Suède, 1981 au Danemark, 1985 aux Pays-Bas, n'a pas donné lieu à un vote communautaire comme certains le craignaient dans leur argumentation contre le droit de vote.

Le fait que la France ait parfois affiché l'accès à la nationalité (d'ailleurs très sélectif) comme contrepartie à l'absence de droit de vote local n'a pas été un argument plus concluant, car il n'y a nulle part au monde de pays où la fermeture de la nationalité ait conduit à davantage d'ouverture au droit de vote ni vice versa. Certains pays sont au contraire ouverts à l'une et l'autre, comme la Nouvelle-Zélande, et d'autres fermés à l'une comme à l'autre comme l'Italie.

L'argument constitutionnel faisant valoir qu'il n'est pas possible de dissocier la nationalité d'avec la citoyenneté n'est pas un obstacle absolu et l'expérience a montré

qu'il était surmontable à la condition qu'il y ait une volonté politique affirmée.

La démocratie comme le suffrage universel sont des conquêtes sociales qui se sont affirmées en progressant et en intégrant de nouvelles catégories de la population : les femmes en 1945, le droit de vote dès l'âge de 18 ans en 1974, le droit de vote aux municipales pour les citoyens de l'UE en 2011... Le droit de vote aux étrangers sera une nouvelle conquête sociale et un renforcement de la démocratie.

Dans les pays ne faisant pas partie de l'Union européenne comme la Suisse, plusieurs cantons ont accordé le droit de vote et l'éligibilité aux étrangers (le canton de Neuchâtel depuis 1848...). Au Royaume-Uni, les ressortissants du Commonwealth ont le droit de vote et bénéficient de l'éligibilité à toutes les élections, y compris nationales, et l'accès à la Chambre des lords leur est aussi ouvert, ce qui n'est pas sans lien avec l'antériorité de ce pays dans la lutte contre les discriminations.

C'est la résidence qui enracine les nouveaux citoyens qui, par leur participation aux affaires de la cité, contribuent à faire avancer la démocratie. Leur présence parmi les électeurs permet aussi de mieux lutter contre le rejet de l'autre car certains partis politiques sont tentés d'utiliser leur absence pour faire progresser leurs idées xénophobes.

Accorder le droit de vote et l'éligibilité aux étrangers serait une avancée décisive pour la conquête de nouveaux droits.

Collectif « J'y suis, j'y vote », C/O FTICR, 23 rue du Maroc, 75019 Paris, France. Site web <http://jsjv.fr> - mail : [contact@jsjv.fr](mailto:contact@jsjv.fr) - tél. : 06 86 78 78 65.

### TRENTE ANS

En janvier 1993, au lendemain du traité de Maastricht, paraît le premier numéro de *La Lettre de la citoyenneté*. Le bulletin se veut un lieu d'informations et de débats sur le droit de vote des étrangers, l'accès à la nationalité des pays de résidence et la place des minorités ethniques dans la vie démocratique. Le comité de rédaction comprend des militants d'une commission immigration se réunissant régulièrement dans les anciens locaux parisiens du Parti socialiste unifié, Françoise Galland, Pierre Gineste, Paul Oriol et Guy Philippon, et des représentants de l'ASECA, association amiénoise de soutien à l'expérience des conseillers étrangers associés au conseil municipal, Bernard Delemotte et Dominique Moisan. L'éditorial revient sur le traité de Maastricht et espère que « ce n'est que le début d'une ouverture de la ci-

toyenneté à tous les résidents quelle que soit leur nationalité ». Un article fait le point sur la situation du droit de vote des étrangers en Suisse : une initiative dans le canton de Vaud (« toutes citoyennes, tous citoyens ») vient d'échouer et c'est seulement dans la commune pionnière de Neuchâtel, depuis 1889, et plus récemment dans le canton du Jura que les étrangers ont le droit de vote. Dans un autre article, un correspondant britannique, Paul Winstone, nous parle de la ville de Leicester et de la place des migrants : neuf participent au conseil municipal et Keith Vaz, d'origine indienne, en est le premier député « noir ».

Trente ans après, *La Lettre de la citoyenneté* continue d'informer, dorénavant trimestriellement, sur les avancées de la démocratie dans le monde.

Pour vous abonner à

**La Lettre  
de la citoyenneté**

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations  
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Abonnement pour  
un an (4 numéros)

Individuels

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

30 euros

50 euros



## NOUVELLES D'EUROPE ET D'AILLEURS

### Allemagne

Parmi les mesures envisagées par le gouvernement en faveur des travailleurs immigrés, il est prévu de réduire de huit à cinq ans le délai de résidence légale dans le pays permettant de demander la naturalisation. Est aussi prévue la possibilité de la double nationalité pour tous les étrangers, qui n'est autorisée actuellement que pour les citoyens de l'Union européenne.

### Australie

Le gouvernement annonce un référendum en 2023 pour la création d'un conseil consultatif baptisé « une voix » représentant les Aborigènes et les insulaires du détroit de Torrès auprès du Parlement. Les Aborigènes, qui représentent 2 % de la population, n'ont actuellement le droit de vote que dans certains États du pays.

### Suisse

#### Genève

Après le succès de l'initiative populaire constitutionnelle, le Grand Conseil a décidé d'organiser en 2023 une votation sur le droit de vote et l'éligibilité au niveau communal et cantonal des étrangers ayant plus de huit ans de résidence en Suisse.

#### Valais

La nouvelle Constitution du canton adoptée récemment par la constituante citoyenne prévoit le droit de vote pour les étrangers résidant dans le canton mais laisse la liberté aux communes d'appliquer ou non le principe.

### Inde

Le droit de vote accordé aux hindous récemment arrivés au Cachemire indien par le gouvernement Modi est considéré comme une volonté de modifier la démographie de l'État au détriment des Cachemiris musulmans.

### Israël

La loi votée le 15 février par le Parlement permet de priver de leur na-

tionalité les « personnes reconnues coupables de terrorisme » dans le cas où il est prouvé qu'elles ont reçu des fonds de l'Autorité palestinienne pour les actes ayant conduit à leur condamnation.

### Italie

Pierre-Yves Lambert nous signale une erreur dans *La Lettre* n° 172 : Aboubakar Soumahoro qui vient d'être élu député n'est pas « le premier noir » à entrer au Parlement italien. Le site qu'il gère – <https://wiki.suffrage-universel.be> – recense deux sénateurs et douze députés d'origine non européenne en Italie depuis 2006 (<http://bit.ly/3ZF3haG>).

### Luxembourg

Un vote du Parlement a confirmé fin décembre 2022 la diminution de la durée de résidence dans le pays et le délai d'inscription sur les listes électorales pour les étrangers désirant voter aux prochaines élections municipales de 2023.

Une campagne d'information est lancée par le gouvernement et les associations.

### Nicaragua

Après l'expulsion vers les États-Unis de 222 prisonniers politiques devenus

apatrides et à qui l'Espagne vient d'accorder la nationalité espagnole, le gouvernement déchoit de leur nationalité nicaraguayenne 94 exilés politiques dont une vice-présidente de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH).

### Royaume-Uni

Entre 2011 et 2022, 6 507 Britanniques ont renoncé à leur nationalité pour pouvoir en prendre une autre, la double nationalité n'étant pas autorisée au RU. Une nouvelle association regroupe la diaspora britannique en Europe : [europeanbritons.eu](http://europeanbritons.eu).

### États-Unis

Après la décision du conseil municipal de la ville de New York de permettre aux 800 000 résidents étrangers possédant une carte de travail de voter et d'être élus aux prochaines élections municipales, les listes d'inscription sont ouvertes et des renseignements sur les démarches sont donnés sur le site du bureau des affaires d'immigration du maire de New York, *ActionNYC*.

En raison des recours juridiques, il n'est pas certain que les étrangers puissent voter aux municipales de 2023 mais la volonté d'aboutir de la municipalité reste entière.

## Il a dit

**Henri Goldman**, politiste belge

« L'équipée de l'équipe marocaine de football a mis en lumière un incroyable assemblage de joueurs : ils sont pour la plupart nés ailleurs qu'au Maroc, un pays où ils ne vivront sans doute jamais et dont tous ne parlent même pas la langue. Mais c'est pour le Maroc qu'ils ont voulu jouer et qu'ils ont provoqué cet extraordinaire engouement auprès de supporters qui leur ressemblent... »

Penser "diaspora" permet une nouvelle lecture de l'expérience migratoire. Ce n'est plus forcément un trajet d'un point A à un point B. Les êtres humains de la diaspora ne sont pas en transition d'un rêve à l'autre, ils sont la mer qui les relie. Ils participent à la reconfiguration générale de la géographie humaine et celle-ci n'aura jamais de fin. Les patries et les nations issues des siècles passés devront se repenser radicalement sinon elles seront balayées par la puissance de ce phénomène. Oui, le XXI<sup>e</sup> siècle sera bien le siècle de la diaspora. »

*Leblogcosmopolite*, 18/12/2022

*La Lettre de la citoyenneté* est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Lloome - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-r'Épée - 80000 Amlens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 2 000 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Julien Lejeune, Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; ont participé à ce numéro : Mohamed Ben Said et Dario Ciprut.



(suite de la page 1)

Les principales progressions de l'approbation du droit de vote des étrangers concernent les 65 ans et plus (58 %, + 6 points) et les sympathisants du Rassemblement national (33 %, + 16 points). Néanmoins, même si l'écart se réduit, leur score reste nettement en retrait des autres catégories de population.

À l'inverse, les profils pour lesquels le taux d'approbation recule par rapport à 2021 sont les 25-34 ans

(69 %, - 9 points), les catégories aisées (71 %, - 4 points), les sympathisants LFI/PC (87 %, - 5 points) et les personnes sans préférence politique partisane (60 %, - 6 points). Même si les scores de ces catégories de population restent dans les plus élevés, on assiste à une forme de lente homogénéisation de l'opinion des Français à ce sujet.

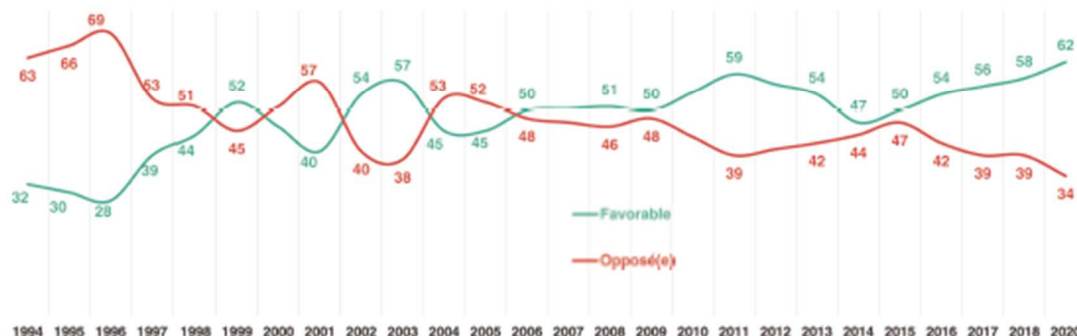
Jean-Daniel Lévy, Pierre-Hadrien Bartoli,  
Sylvain Reich – Toluna Harris Interactive

Q1 - Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé(e) ou très opposé(e) à ce que les étrangers vivant en France aient le droit de vote à toutes les élections locales, c'est à dire municipales, départementales et régionales ?						
	ST Favorable	Très favorable	Assez favorable	ST Opposé(e)	Assez opposé(e)	Ou très opposé(e)
<b>Partisane</b>						
<b>ST Extrême-Gauche et Gauche</b>	86	37	49	14	9	5
<b>ST Gauche</b>	86	36	50	14	10	4
<b>ST France Insoumise / PCF</b>	87	42	45	13	8	5
La France Insoumise	87	45	42	13	7	6
Le Parti socialiste	83	31	52	17	12	5
Europe Ecologie Les Verts	86	31	55	14	11	3
<b>ST Ensemble Citoyens /</b>	72	17	55	28	19	9
Renaissance, ex-La République En Marche	74	16	58	26	18	8
<b>ST Extrême-Droite et Droite</b>	39	11	28	61	21	40
<b>ST Droite</b>	51	14	37	49	24	25
Les Républicains	48	14	34	52	28	24
<b>ST Extrême-Droite</b>	30	8	22	70	20	50
Le Rassemblement National	33	9	24	67	19	48
Sans préférence partisane	60	17	43	40	26	14
<b>Taille d'agglomération</b>						
Agglomération de moins de 2 000 habitants	65	20	45	35	20	15
Agglomération de 2 000 à moins de 20 000 habitants	67	23	44	33	14	19
Agglomération de 20 000 à moins de 100 000 habitants	66	23	43	34	20	14
<b>ST Agglomération urbaine de 100.000 habitants et plus (Paris inclus)</b>	70	26	44	30	16	14
Agglomération de plus de 100 000 habitants	69	26	43	31	17	14
Agglomération parisienne	73	27	46	27	14	13

Enquête réalisée par téléphone du 13 au 28 février 2023 auprès d'un échantillon de 1 045 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus avec la méthode des quotas et redressement appliqués sur le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et la région de résidence. Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.  
Sondage réalisé grâce au soutien des Amis de Tribune socialiste et du CCFD-Terre solidaire.

Pour rappel, l'adhésion avait progressé nettement entre 2013 et 2020 concernant le principe spécifique d'élargissement aux étrangers extracommunautaires du droit de vote aux élections municipales et européennes.

Les étrangers des pays de l'Union européenne résidant en France ont désormais le droit de vote aux élections municipales et européennes. Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du droit de vote pour les élections municipales et européennes aux résidents étrangers non membres de l'Union européenne vivant en France ?



## BULLETIN DE VOTE RECTO VERSO

### VOTATION CITOYENNE SUR LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

*Êtes-vous favorable à ce que tous les étrangers résidant en France aient le droit de vote aux élections :*

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| • municipales  | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| • locales (municipales, départementales et régionales) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| • nationales   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| • européennes  | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

*Réponse à déposer dans l'urne ou à envoyer par courrier avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 à :*

ASECA, Maison des associations, 12 rue Frédéric-Petit, 80 000 Amiens  
*ou*  
FTCR, 23 rue du Maroc, 75 019 Paris

## BULLETIN DE VOTE

**FOR VOTING RIGHTS  
ALL RESIDENTS**  
network • international

